

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**2019 – 2024 : le PER fête ses cinq ans**

Analyse de Sarah Le Gouez, Secrétaire générale du Cercle de l'Épargne

Né de la loi PACTE, Plan d'Épargne Retraite (PER), célèbre ses 5 ans en octobre 2024. Avec plus de 10 millions de titulaires et un encours avoisinant les 110 milliards d'euros à la fin mars 2024 (source : Direction général du Trésor), le PER s'est imposé en tant que produit d'épargne retraite et plus globalement au sein des placements des ménages français.

Le PER, l'outil de maintien du niveau de vie à la retraite ?

Le niveau de vie à la retraite constitue, depuis des années, une préoccupation majeure pour les Français. En 2024, cette inquiétude est exprimée par deux Français sur trois. Face à cette inquiétude renforcée par la succession des réformes intervenues depuis 1993, plus de la moitié des Français déclarent mettre de l'argent de côté. Malgré sa jeunesse, le PER est clairement identifié parmi les outils les mieux adaptés pour se constituer un complément de revenus ou de capital en vue de la retraite.

Jugé intéressant par 57 % des Français dans l'enquête « Les Français, l'épargne et la retraite » réalisé par Amphitéa et le Cercle de l'Épargne mené au printemps 2024 avec l'IFOP et le CECOP, le PER arrive troisième au podium des placements préférés (juste derrière l'assurance vie et le Livret A).

La flexibilité et la simplicité du PER plébiscitées

Les Français sont particulièrement sensibles à la liberté que leur offre le PER en matière de sortie. Ils peuvent en effet choisir entre une sortie en rente, en capital ou un mix des deux. Le maintien de la faculté de déduire de ses impôts les versements réalisés et la généralisation de la possibilité de réaliser un retrait avant la retraite pour l'achat d'une résidence principale contribuent sans nul doute à l'attractivité du PER.

Le PER, en donnant, par ailleurs, accès à une grande diversité supports d'investissement tout en permettant d'adapter le mode de gestion en fonction de l'âge et du profil de risque du titulaire du plan constitue, enfin, un outil efficace pour concilier rendement et sécurité.

Un bon démarrage et des perspectives favorables

En permettant ainsi d'adapter son épargne à ses besoins, le PER a séduit un large public, toutes générations et catégories socioprofessionnelles confondues. Alors que

seulement 25 % des actifs sont aujourd'hui couverts par un produit d'épargne retraite, le PER dispose d'une marge de progression significative.

En cumulant les sondés déjà équipés et ceux qui comptent le faire, plus de 4 Français sur 10 (43 %) sont déjà convertis au PER. Le PER est aussi bien validé par les cadres et des professions intellectuelles supérieures (67 %) et que par les employés (62 %). Il est également approuvé par les jeunes qui comptent un potentiel important de futurs souscripteurs : 45 % des 18-24 ans et 39 % des 25-34 ans envisagent d'adhérer à un PER.

Dans un contexte où les Français sont de plus en plus préoccupés par leur pouvoir d'achat à la retraite, le PER devrait continuer de croître dans les prochaines années.

Contact presse :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercledelepargne.fr